

PRÉFET
DE LA SARTHE

Le Mans, le 8 juin 2018

Réunion du comité de suivi sur les nuisances sonores liées à la mise en service de la LGV Bretagne – Pays de la Loire

Préfecture, le 8 juin 2018

Le comité de suivi sur les nuisances sonores liées à la mise en service de la LGV Bretagne – Pays de la Loire réunissait ce vendredi 8 juin ERE, SNCF-Réseau, représentants des riverains et élus, parlementaires et services de l'Etat.

Lors de la précédente réunion, le 18 septembre 2018, il avait été annoncé la réalisation de mesures de bruit par le Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (CEREMA), établissement public placé sous la double tutelle du ministère de la transition écologique et solidaire et du ministère de la cohésion des territoires, afin de vérifier le respect par ERE de ses objectifs de résultats. CEREMA et ERE ont rappelé les modalités de réalisation de ces mesures et leur bilan. **Au final, ce sont 141 mesures qui ont été effectuées dont 60 en Sarthe.** Les résultats bruts ont été retraités pour tenir compte du trafic réel et de la vitesse réelle des trains le jour de la mesure ainsi que du matériel utilisé. **Il en ressort que sur l'ensemble des mesures effectuées, seul un point de mesure situé dans un autre département présente un dépassement du seuil réglementaire pour ce qui concerne le seul bruit du train.** Le rapport du CEREMA sera mis à disposition du public fin juin via publication sur les sites internet des préfectures.

Deux mesures concernant les vibrations ont également été effectuées (dont une en Sarthe), montrant le respect des seuils prévus dans une norme existante.

M. Le Préfet a ensuite évoqué les dernières avancées sur ce sujet. La Ministre des Transports vient de missionner le **Conseil Général de l'Environnement et du Développement Durable (CGEDD) pour réaliser une médiation et une expertise**, en concertation avec les élus et riverains, et avec l'appui des services de l'Etat, autour des objectifs suivants :

- établir des critères objectifs permettant d'identifier les habitations les plus exposées aux nuisances sonores ;
- étudier et proposer, pour les situations les plus sensibles, des aménagements spécifiques allant au-delà de la réglementation (protection de façade, protection à la source, rachat pour les habitations les plus exposées) ;
- identifier un calendrier de mise en œuvre de ces investissements nécessaires et définir leur financement ;
- émettre toute recommandation utile en matière d'évolution de la réglementation.

Cette mission concerne à la fois la ligne à grande vitesse Bretagne – Pays de la Loire, mais également la ligne Sud Europe Atlantique. Cette mission doit remettre un rapport à la fin de l'année 2018. A la fin de la réunion, le préfet a assuré les personnes présentes de la totale implication des services de l'Etat pour apporter leur soutien et leur expertise à cette mission.

Il a rappelé que la volonté du Gouvernement était d'apporter des réponses concrètes aux situations difficiles rencontrées localement.